



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 10 décembre 2019, à 19 h 30, à la Mairie, au 1111, rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration générale**
 - 4.1. Gestion financière
 - 4.1.1. Prévisions budgétaires 2020
 - 4.1.1.1. Présentation
 - 4.1.1.2. Adoption
5. **Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 - Adoption**
6. **Période de questions uniquement reliée au budget et le PTI**
7. **Levée de la séance**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du Code municipal.

De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



Il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. GESTION FINANCIÈRE

4.1.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

4.1.1.1. PRÉSENTATION

M. Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier invite monsieur le Maire, Alain Chapdelaine à expliquer et à déposer les prévisions budgétaires 2020.

Ledit document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

2019-12-371

4.1.1.2. ADOPTION

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- D'approuver et d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020, telles que présentées, soit :
- | | |
|---|----------------|
| • Revenus : | (2 904 777) \$ |
| • Dépenses de fonctionnement : | 2 817 313 \$ |
| • Remboursement de la dette à long terme : | 136 164 \$ |
| • Remboursement au fonds de roulement : | 17 300 \$ |
| • Transferts aux activités d'investissement : | 41 000 \$ |
| • Affectations - Surplus accumulé libre : | (107 000) \$ |

Adoptée à l'unanimité

2019-12-372

5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Le directeur général, M. Reynald Castonguay, présente le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, tel que présenté. Ledit programme est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Projets pour 2020 :	1 713 500 \$
Projets pour 2021 :	869 000 \$
Projets pour 2022 :	675 000 \$



- Que le programme triennal d'immobilisations adopté soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément au Code municipal ;
- Que ledit programme est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT RELIÉE AU BUDGET ET LE PTI

2019-12-373

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :

Levée de l'assemblée à 19 h 59.

Adoptée à l'unanimité

Alain Chapdelaine
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire

